



Les financements
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



Les contrats
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...

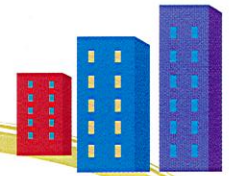


Les assurances
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.
Les garanties
hypothèque, caution...



La fiscalité

TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



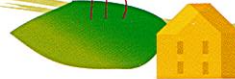
La copropriété
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



La réglementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



Les offres de logements et terrains disponibles, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 1.10.2012

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département